

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Aide départementale pour le projet d'acquisition amélioration de 11 logements à Cabannes par l'OPH Grand Avignon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH du Grand Avignon une subvention de 218 956 € pour l'acquisition amélioration de 11 logements à Cabannes, intéressant un budget prévisionnel TTC de 2 189 565 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 7 logements sur l'opération en faveur du Département,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée